

**Commune de Neuilly-en-Sancerre**  
**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 12/09/2022 à 18h30 heures**

- **Présents : 8**  
**Jean-Claude BAILLY, Pascal BAUDENS, Aurélien CHOLLET, Isabelle CROCHET, Isabelle DELOISON, Marie-Hélène FOURNIER, Yolande JEANJEAN, Maud PIERRET.**
  
- **Absent : 1**  
**Céline BAILLY.**
  
- **Excusé : 0**
  
- **Pouvoir : 0**
  
- **Date de convocation : 06/09/2022.**
  
- **Quorum : 5**

La séance a été ouverte à 18h30 heures.

**Maud PIERRET** a été élue secrétaire de séance.

# Ordre du jour

## **1 Projet d'aménagement de la forêt communale de Neuilly-en-Sancerre, 2023-2042**

Madame la Maire présente le projet d'aménagement de la forêt de Neuilly-en-Sancerre rédigé par les agents de l'*Office National des Forêts* pour 2023-2042, sur une surface totale de 228,38 ha (intégration des 16,54 ha supplémentaires proposés par l'ONF au printemps 2022).

Madame la Maire soumet au vote l'acceptation de cet aménagement.

Contre : 0, abstention : 0, pour : 8.

Les deux parcelles (de pins sylvestre) à vendre ont trouvé preneur pour une somme de 14 189 euros.

Notre nouveau garde forestier a pris ses fonctions. Il a proposé d'intervenir auprès de la classe des CM du RPI.

## **2 Exonération des taxes pour les entreprises de la Commune**

La Préfecture du Cher propose aux communes situées en *Zone de Revitalisation Rurale* (ZRR) l'exonération partielle ou totale des taxes foncières des entreprises de la Commune.

L'Etat compensera à hauteur de 33% de l'exonération consentie.

Madame la Maire propose une exonération de 50 %.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil se prononcent :

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 8.

## **3 Licence IV, mise à disposition au *Jardin de Marie***

Madame la Maire avait déjà fait part lors d'un précédent Conseil du souhait des repreneurs du *Jardin de Marie* de pouvoir bénéficier du prêt de la licence IV communale.

Les membres du Conseil s'inquiètent de savoir si l'accès sera libre (non tributaire du paiement de l'entrée pour la visite du jardin), si l'ouverture sera saisonnière et quels seraient les horaires.

Il est souligné que la Commune pourra faire des demandes d'« autorisation de buvette » pour compenser l'absence du bar « *Au 30* », une fois par mois, salle des Actes.

Après les différents échanges, Madame la Maire soumet au vote la signature d'une convention de mise à disposition aux « *Hommes en Cuisine* » pour un an, gratuitement, assorti d'un point sur l'activité entre l'entreprise et la Mairie 3 mois avant la fin de la mise à disposition et autorise Madame la Maire à signer cette convention.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 8.

#### **4 Abrogation des points d'alignement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) mené par la *Communauté de Communes Terres du Haut Berry*, le Département du Cher souhaite abroger des plans d'alignement anciens, sans objet aujourd'hui.

Pour la Commune de Neuilly-en-Sancerre, il s'agit de la RD22 (datant de 1862) et de la RD74 (datant de 1903). Le Département considère qu'il n'y aura plus d'évolution du tracé de ces routes et demande à la Commune de les abroger.

Les membres du Conseil prennent la délibération d'abroger ces plans d'alignement.

Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 8.

## **Questions diverses**

#### **Projet de réhabilitation des bâtiments communaux**

Le Conseil souhaite avancer sur ce dossier et d'y consacrer une réunion spécifique. Un habitant de la Commune sera reçu 30 minutes au début de cette réunion entre membres du Conseil, afin de présenter un projet.

#### **Salle commune : point sur les travaux et projet d'installation infirmières**

Le calendrier initial est respecté pour l'instant, avec une livraison la 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre, cela permet d'être optimiste pour l'accueil du Conseil Communautaire de novembre (le 17) et de s'y retrouver pour le repas de fin d'année.

Une réunion de travail spécifique est prévue en octobre entre membres du Conseil pour rédiger le règlement intérieur de la salle, pour fixer les différents prix et déterminer qui s'occupera des modalités d'état des lieux d'entrée et de sortie.

Par ailleurs, Madame la Maire informe le Conseil qu'il existe un projet d'ouverture d'un cabinet d'infirmières libérales sur la commune. Il s'agit de deux femmes d'une trentaine d'années.

Sur les conseils de la CPAM, elles ont choisi notre secteur car il est en zone sous dotée.

Elles sont à la recherche d'un local de deux pièces dans le Bourg. Si elles n'ont pas trouvé d'ici janvier 2023, Madame la Maire propose de les accueillir dans un premier temps dans la salle d'activités à la personne. Les membres du Conseil sont tous favorables à cet accueil.

#### **Projet « Aires Protégées 2030 »**

Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont identifié sur notre commune plusieurs sites pouvant entrer dans la stratégie des « Aires Protégées 2030 ».

Les membres du Conseil sont très favorables à intégrer ce programme.

#### **Bail à louer**

Monsieur Thierry Herlin a informé la commune qu'il ne souhaitait plus exploiter la parcelle communale dont il était locataire et a donc mis fin à son bail.

Cette parcelle est donc libre et la commune la remet en location pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La Commission des baux devra se réunir à l'issue des candidatures.

### **Réserve incendie**

Suite à la visite d'ouverture du Château de la Croix faite par le SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours, nous sommes informés que la commune devra disposer d'une réserve de 120 m<sup>3</sup> délivrés en 2 heures en raison de la présence de deux ERP (Etablissement Recevant du Public).

Pour l'instant la Commune ne dispose pas de cela. Des devis sont en cours pour une bâche souple, attendu que les devis pour une citerne enterrée sont trop élevés.

### **Contrat « énergie » salle commune**

Le contrat actuel prend fin au 31 décembre 2022. Nous devons prospecter auprès de différents fournisseurs d'énergie pour contracter notre nouveau contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Fibre**

L'arrivée de la fibre sur notre commune se prépare. Elle est prévue pour septembre 2023. Nous sommes dans la phase du travail préparatoire : vérifier les listings d'adresses fournis par la société *Axione* qui sera chargée de déployer la fibre sur notre territoire.

Des réunions publiques seront organisées.

### **ADMR**

L'ADMR Sancerre nous informe qu'elle a réalisé 839 heures d'aide à domicile sur notre commune.

### **Travaux de voirie**

Les différents travaux de voirie priorités par le Conseil pour 2022 ont été réalisés par l'entreprise *Axiroute*.

Seul bémol : la grave fraîchement posée le jour même dans le chemin du Champ Beaupied a été emportée par l'orage intense du 2 septembre, ce qui a provoqué l'inondation d'une maison.

### **JEP 2022**

Pour les Journées Européennes du Patrimoine, trois sites de la commune seront ouverts :

- L'église Saint Martial
- Le Jardin de Marie
- Le Château de la Croix

### **PAV des Petits**

Un container du Point d'apport Volontaire des Petits est cassé. Son remplacement a été demandé aux services de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, nous sommes en attente de la validation du nouvel emplacement du PAV des Petits par les services de *VEOLIA* pour demander des devis pour créer une plateforme ciment.

### **Coordination actions culturelles et touristiques entre différentes communes**

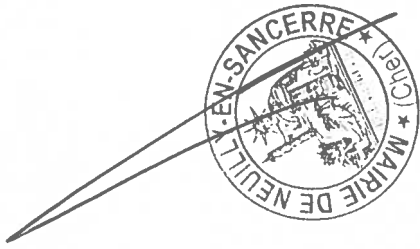
L'idée d'une coordination entre Neuvy-deux-Clochers, Neuilly-en-Sancerre, peut être Humbligny et Morogues autour des activités culturelles et touristiques est lancée. Une première réunion se tiendra courant septembre. Un compte-rendu sera rédigé.

Il n'y a pas pour l'instant de commission culture communale, il nous faut maintenant en créer une.

Séance levée à 20h50.

Madame la Maire

La secrétaire



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected loops and curves, positioned to the right of the text "La secrétaire".

